

Mémoire de Nature Québec concernant
**LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE DU PARC NATIONAL DU
MONT-ORFORD**

Remis à la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

28 mars 2023



Dossier Biodiversité et aires protégées

Rédaction

Louise Gratton, présidente de Nature Québec
Pierre Dumont, administrateur de Nature Québec

Révision

Mélanie Desrochers, membre de la Commission Biodiversité de Nature Québec
Jean Hubert, membre de la Commission Biodiversité de Nature Québec
Alice-Anne Simard, directrice générale de Nature Québec

Crédit photo

Hugues Deglaire

Contact

Alice-Anne Simard
Directrice générale
alice-anne.simard@naturequebec.org



À propos de Nature Québec

Nature Québec est un organisme national sans but lucratif œuvrant à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis 1981. Appuyée par un réseau de scientifiques, son équipe mène des projets et des campagnes autour de quatre axes : la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, ainsi que l'environnement urbain. L'organisme regroupe plus de 90 000 membres et sympathisant.e.s, 40 groupes affiliés et est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Partout au Québec, Nature Québec sensibilise, mobilise et agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète.

Pour en savoir plus : naturequebec.org

+ NOTRE VISION

Nature Québec agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et

climatique, solidaire du reste de la planète. L'organisme oriente ses actions pour que le Québec aime ses milieux naturels, en ville comme en région, les protège et les reconnaisse comme essentiels à son épanouissement.

+ NOTRE MISSION

Nature Québec encourage la mobilisation citoyenne, intervient dans le débat public, informe, sensibilise et réalise des projets afin que notre société :

- ▶ **Valorise la biodiversité**
- ▶ **Protège les milieux naturels et les espèces**
- ▶ **Favorise le contact avec la nature**
- ▶ **Utilise de façon durable les ressources.**

Table des matières

Résumé	5
Introduction	7
1. Dynamique régionale de conservation de la biodiversité	8
1.1 Le corridor des Montagnes vertes	8
1.2 L'initiative québécoise Corridors écologiques	8
2. L'agrandissement du parc national du Mont-Orford	10
2.1 Le secteur du Ruisseau-Gulf	10
2.2 Le secteurs des Cascades et du Mont-des-Trois-Lacs	11
3. Le zonage du parc national du Mont-Orford existant et de sa zone d'agrandissement	12
4. L'accès au territoire et aux activités visées par l'agrandissement	13
4.1 Les activités récréatives	13
4.2 Les chiens	14
4.3 Les chevaux	14
5. Orientations de gestion	14
5.1 Améliorer la configuration du parc	14
5.2 Protéger la zone périphérique	15
5.3 Axer l'acquisition de connaissances sur les enjeux de conservation	15
5.4 Favoriser l'accessibilité au parc national	15
Conclusion	17
Références	18

Résumé

Contrairement à ce qui existe sur une grande partie du territoire québécois, la majorité (plus de 90 %) de la superficie de la région de l'Estrie est de tenure privée. Avec seulement 3,50 % de son territoire protégé, la région accuse un déficit majeur par rapport aux objectifs de conservation des milieux naturels reconnus par le gouvernement du Québec. L'agrandissement du parc national du Mont-Orford revêt donc une grande importance pour l'atteinte des objectifs du Québec en matière de superficies de milieux naturels protégés dans une région témoin de la biodiversité de l'extrême sud de son territoire.

Nature Québec est très préoccupé quant à certains aspects du concept d'aménagement et des activités récréatives proposés sur ce territoire qui met à risque le rôle indispensable que celui-ci joue dans le maintien d'un réseau d'aires protégées efficaces au moment même où la planète entière reconnaît que nous vivons une crise de la biodiversité. Les milieux naturels occupent une grande place en Estrie, avec une faune et une flore riches et diversifiées. Il est déconcertant de constater que, dans sa vision de la dynamique régionale de conservation de la biodiversité, le gouvernement ne fait aucunement allusion à l'importance du corridor naturel situé dans le prolongement des Montagnes vertes alors que des organisations nationales, régionales et locales s'emploient depuis plus de 20 ans à s'assurer que la connectivité écologique soit maintenue.

Recommandation 1. Que le projet d'agrandissement du parc du Mont Orford et son concept d'aménagement soient entièrement revus pour intégrer, de façon nettement plus rigoureuse, la fonction de connectivité que remplit le parc national du Mont-Orford au sein du corridor des Montagnes-Vertes dans les Appalaches, entres autres en mettant en œuvre les recommandations qui suivent dans la configuration de ce parc et dans son concept d'aménagement.

Recommandation 2 : Intégrer la réserve de biodiversité projetée dans le secteur du ruisseau Gulf à l'intérieur des limites du parc.

Recommandation 3 : Faire l'acquisition du pourtour du lac La Rouche ou, à défaut, négocier, avec les propriétaires actuels, un terme à leurs activités afin que le gouvernement du Québec puisse exercer son droit de préemption pour en faire l'acquisition et permettre l'intégration de ce lac dans les limites du parc.

Recommandation 4. Négocier les conditions d'utilisation du sentier de véhicules hors-route dans le parc et entreprendre les discussions pour, qu'à terme, une voie de contournement hors de ses limites soit tracée avec la collaboration des acteurs du milieu.

Recommandation 5. Accorder un zonage de préservation extrême pour toute la portion du secteur du Ruisseau-Gulf, incluant la réserve de biodiversité projetée, à l'est du sentier de randonnée pédestre prévu, afin de préserver l'important rôle de ce territoire comme noyau de conservation.

Recommandation 6. Dans les secteurs des Cascades et du Mont-des-Trois-lacs, ne conserver qu'un seul sentier de longue randonnée pédestre dans la zone d'agrandissement du parc en harmonisant les réseaux des Sentiers de l'Estrie et ceux projetés dans le parc.

Recommandation 7. Interdire complètement les activités de vélo (de montagne et à roues surdimensionnées) dans la zone d'agrandissement du parc.

Recommandation 8. Interdire l'accès aux chiens dans la zone d'agrandissement du parc.

Recommandation 9. À l'instar des véhicules hors-route, négocier les conditions d'utilisation du sentier équestre et entreprendre les discussions pour, qu'à terme, une voie de contournement des limites du parc soit tracée en collaboration avec les acteurs du milieu.

Recommandation 10. Que la SÉPAQ développe, avec les organismes régionaux et locaux, de même qu'avec les municipalités et les MRC, un véritable partenariat dans la mise en œuvre de la stratégie de conservation du corridor des Montagnes vertes.

Recommandation 11. Nous encourageons fortement la SÉPAQ à s'intéresser et à intervenir pour faire valoir, auprès des autorités concernées, l'importance d'harmoniser l'aménagement du territoire et du réseau routier pour préserver l'intégrité écologique du parc et la viabilité des populations fauniques qu'il abrite.

Introduction

Nature Québec remercie le gouvernement de l'occasion qu'offre cette consultation pour souligner l'importance que revêt l'agrandissement du parc national du Mont-Orford pour l'atteinte des objectifs du Québec en matière de superficies de milieux naturels protégés.

La consultation nous permet également d'exprimer nos préoccupations quant à certains aspects de la mise en valeur proposée pour ce nouveau territoire protégé qui mettent à risque le rôle indispensable que celui-ci joue dans le maintien d'un réseau d'aires protégées efficaces, au moment même où la planète entière reconnaît que nous vivons une crise de la biodiversité.

Nous reconnaissons la difficulté, pour le gouvernement, d'augmenter les superficies d'aires protégées publiques dans le sud du Québec, en particulier là où la tenure des terres est essentiellement privée, la demande y étant forte et les coûts d'acquisition élevés. Nous sommes également bien conscients que des usages parfois bien établis, dont certains ne cadrent pas avec la vocation d'un parc national, ont imposé des choix. Il demeure toutefois que si le concept d'aménagement permet de répondre à la mission de la SÉPAQ en termes d'accessibilité au public et de mise en valeur du territoire à des fins de récréation extensive, on ne peut affirmer que, dans la proposition actuelle, la vocation de protection est adéquatement couverte.

C'est principalement en le situant dans le contexte de la dynamique régionale de conservation de la biodiversité, en retard sur les

objectifs québécois de mise en place de milieux naturels protégés, que nous avons élaboré notre mémoire sur l'agrandissement du parc national du Mont-Orford et sur le concept d'aménagement proposé par le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour en définir la vocation.

1 Dynamique régionale de conservation de la biodiversité

1.1 Le corridor des Montagnes vertes

Il est déconcertant de constater que, dans sa vision de la dynamique régionale de conservation de la biodiversité, le gouvernement ne fait aucunement allusion à l'importance du corridor écologique situé dans le prolongement des Montagnes vertes, qui s'étend au Québec entre la frontière du Vermont jusqu'au mont Orford, incluant son piedmont jusqu'à la rivière au Saumon. L'organisme de conservation Corridor appalachien, en collaboration avec Conservation de la Nature Canada et 17 organismes de conservation locaux, déploie, depuis plus de 20 ans, une stratégie de conservation transfrontalière¹ pour maintenir la connectivité écologique dans la portion québécoise des Appalaches.

La stratégie de conservation du corridor appalachien mise sur la conservation de noyaux d'habitats peu ou non fragmentés et suffisamment grands pour protéger les écosystèmes représentatifs de cette région naturelle et l'ensemble de la diversité des espèces qui y sont associées. Au Québec, **l'agrandissement du parc du Mont-Orford fait partie de l'une des deux entités forestières non fragmentées de superficies significatives qu'abrite encore la région naturelle des Montagnes-Vertes**² (Anderson et al. 2006 ; Conservation de la Nature Canada 2013). L'unique autre grand massif d'importance est celui du massif des monts Sutton, situé plus au

¹ Au Vermont, ce corridor s'étend jusqu'au mont Mansfield et au Camel's Hump. Sa conservation est, en autres, soutenue par les organismes américains Cold Hollow to Canada, Vermont Land trust et The Nature Conservancy.

² Cette région naturelle fait référence au cadre écologique de référence du MELCCFP

sud et actuellement protégé par des organismes de conservation sur près de 70% de sa superficie.

Ce projet, sous la gouverne de Corridor appalachien, soutient les actions de conservation de nombreux individus et de plusieurs organismes de conservation, et de plus en plus, celles des MRC et des municipalités de la région. La mise en œuvre de cette stratégie a permis de protéger, ce jour, plus de 160 km² de milieux naturels (Figure 1).

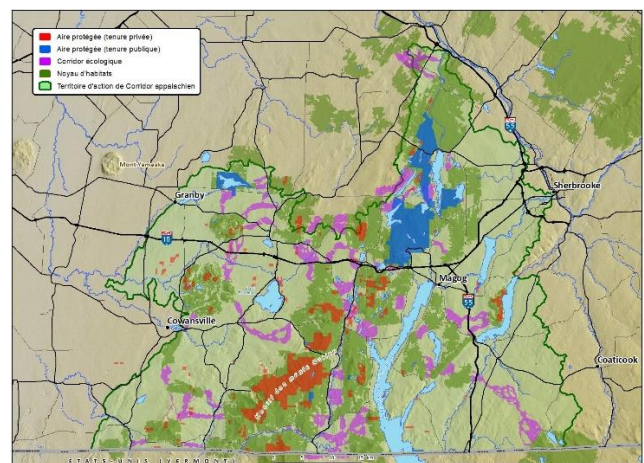


Figure 1. Aires protégées sur le territoire d'action de Corridor appalachien (Source Corridor appalachien)

Par ailleurs, l'initiative de Corridor appalachien est reconnue par les expert.e.s comme étant un exemple éloquent de la façon avec laquelle la connectivité des paysages permettra aux espèces végétales et animales d'ajuster leur répartition, par la dispersion d'individus, au fur et à mesure que leur niche climatique se déplacera avec le réchauffement en cours (Berteaux et al. 2014). Selon Anderson et al. (2012), ce sont également ces grands blocs forestiers qui s'avèreront les plus résilients face aux changements climatiques.

Le corridor écologique des Montagnes vertes fait partie d'initiatives qui se déploient à l'échelle du nord-est de l'Amérique du Nord

pour préserver la connectivité. Ensemble, des organisations des deux pays sont à l'origine de l'adoption, en 2016, de la résolution 40-3 par la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et premiers ministres de l'Est du Canada concernant la connectivité écologique, l'adaptation aux changements climatiques et la conservation de la biodiversité³.

1.2 L'initiative québécoise Corridors écologiques

L'Initiative québécoise Corridors écologiques (IQCE)⁴ est l'œuvre d'une coalition de groupes œuvrant au Québec à la protection de la connectivité. Coordonnée par Conservation de la nature Canada et mise en œuvre en collaboration avec neuf autres organismes, dont Corridor appalachien, l'IQCE a pour objectifs d'intégrer des corridors écologiques dans la planification territoriale et d'améliorer la conservation de milieux naturels interconnectés par ces corridors (Figure 2).

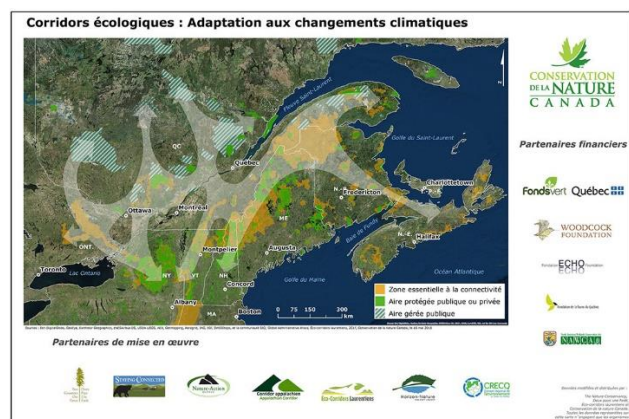


Figure 2. Corridors écologiques : Adaptation aux changement climatique (CNC n.d.)

L'initiative est en grande partie financée par le programme Action Climat du MELCCFP pour

³ [NECECP-Resolutions-40-3.pdf \(cap-cpma.ca\)](https://www2.gov.bc.ca/gov2/othergov/NECECP-Resolutions-40-3.pdf)

⁴ [Discovering ecological connectivity | Connectivité Écologique \(connectiviteecologique.com\)](https://www.connectiviteecologique.com/)

consolider l'engagement des acteurs municipaux, des agriculteurs, des propriétaires de lots boisés et des autres partenaires locaux à maintenir ou restaurer des corridors écologiques (MELCCFP 2023a). Le MELCCFP et la Société des établissements de plein air (SÉPAQ), gestionnaires du parc national du Mont-Orford, font partie des partenaires impliqués dans cette initiative. On se serait donc attendu à ce que ceux-ci manifestent davantage de considération face aux enjeux de la connectivité.

Finalement, *The Nature Conservancy* illustre bien que la migration vers le nord des espèces de l'est de l'Amérique du Nord se fera inévitablement en passant par le Québec, les Grands Lacs étant identifiés comme un obstacle infranchissable pour plusieurs d'entre elles. Les corridors écologiques les plus susceptibles de faciliter cette migration seront ceux répartis le long des Appalaches (Figure 3).

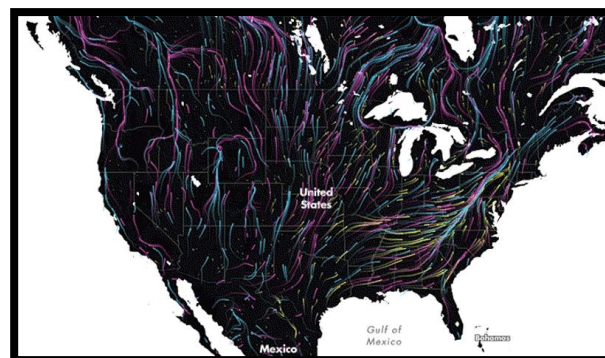


Figure 3. Migrations en mouvement (TNC n.d.)

Recommandation 1. Que le projet d'agrandissement du parc du Mont Orford et son concept d'aménagement soient entièrement revus pour intégrer, de façon nettement plus rigoureuse, la fonction de connectivité écologique que remplit le parc national du Mont-Orford au sein du corridor des Montagnes-Vertes dans les Appalaches, entres autres en mettant en œuvre les recommandations qui suivent dans la

configuration de ce parc et dans son concept d'aménagement.

2. L'agrandissement du parc national du Mont-Orford

Nature Québec accueille très favorablement l'agrandissement du parc national du Mont-Orford. Nous nous réjouissons d'abord que le gouvernement du Québec ait tenu sa promesse de 2006, réitérée en 2010, de doubler la superficie du parc en vertu du projet de loi 23 intitulé *Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques*. Le parc gagne ainsi 45,6 km², pour un total de 105 km². De plus, six sites candidats d'écosystèmes forestiers exceptionnels, de même que l'habitat de 21 espèces floristiques et 15 espèces fauniques en situation précaire, s'en trouveront ainsi protégés.

Avec l'agrandissement, la superficie du parc atteint maintenant un seuil intéressant pour la protection des écosystèmes forestiers représentatifs de la forêt tempérée qu'Anderson (1999) fixe à 100 km² pour l'écorégion des Appalaches⁵. Ceci correspond à une superficie suffisamment grande pour supporter des populations viables de la majorité des espèces indigènes représentatives de la région à l'exclusion des espèces à grands domaines vitaux (ex. orignal, ours, lynx roux). Dans l'état actuel des connaissances⁶, une telle superficie devrait aussi permettre d'assurer la résilience des écosystèmes en place aux perturbations

naturelles qui pourraient survenir (feux, chablis, infestations et maladies).

La superficie comme telle n'est cependant pas le seul indicateur de l'efficacité d'un design de conservation notamment en ce qui a trait à la qualité des habitats pour la faune. La délimitation d'une aire protégée doit prendre en considération la forme du territoire. Ainsi, il est généralement admis que plus les limites d'un territoire protégé se rapprochent d'un cercle, moins il est susceptible d'être affecté par les effets de lisière.

2.1 Le secteur du Ruisseau-Gulf

Nous ne pouvons pas faire abstraction de l'impact sur la configuration proposée du parc d'en exclure les terrains qui, au départ, avaient été acquis à des fins d'agrandissement pour en faire un projet de réserve de biodiversité. La seule raison invoquée est de permettre que les sentiers de motoneige et de VTT existants puissent demeurer en place. Premièrement, même sous l'autorité du MELCCFP, le peu d'encadrement d'un statut de réserve de biodiversité projetée en zone « habitée » nous fait remettre en question cette décision. La réserve de biodiversité projetée Samuel-de-Champlain, sur les rives de la rivière Richelieu, a été mise en réserve en 2009. Il s'agit de la seule autre réserve projetée au sud du Saint-Laurent et elle attend toujours l'obtention du statut permanent de protection (MELCCFP 2023b). Deuxièmement, le territoire affecté à ce statut aurait permis de créer un second noyau de conservation significatif au sein même du parc. Troisièmement, cette avenue met à l'écart une très grande portion du bassin versant de la rivière au Saumon qui, sur le plan écologique, est reconnu comme un important noyau d'habitats de haute valeur écologique (Conservation de la nature Canada 2013). Il aurait été nettement plus pertinent de saisir

⁵ Laquelle comprend la province naturelle des Appalaches du cadre écologique de référence du MELCCFP

⁶ L'information disponible ne tient pas compte des modifications du régime de perturbations causées par les changements climatiques en cours.

l'opportunité de créer une zone de préservation plus grande qui, assortie de la réserve de biodiversité projetée, permettrait de protéger un noyau d'habitat pour la faune de taille appréciable (voir section 1.1).

Recommandation 2 : Intégrer la réserve de biodiversité projetée dans le secteur du ruisseau Gulf à l'intérieur des limites du parc.

Le MELCCFP considère qu'il est justifié d'exclure le lac La Rouche des limites du parc, dans un contexte de respect d'intérêts privés, alors qu'il est situé en plein cœur de la zone d'agrandissement. Il est regrettable de ne pas l'avoir inclus, d'autant plus que très peu de lacs font l'objet d'une protection intégrale dans le sud du Québec et, encore plus particulièrement, en Estrie. Rappelons qu'un des objectifs majeurs poursuivis par la mise en place de parcs nationaux est de préserver des échantillons représentatifs des milieux naturels existants, incluant les milieux aquatiques.

Recommandation 3 Faire l'acquisition du pourtour du lac La Rouche ou, à défaut, négocier, avec les propriétaires actuels, un terme à leurs activités afin que le gouvernement du Québec puisse exercer son droit de préemption pour permettre l'intégration de ce lac dans les limites du parc.

Au même titre, nous ne voyons pas comment le sentier de véhicules hors-route puisse être l'unique justification pour exclure des nouvelles limites du parc les terrains mis en réserve dans le secteur du ruisseau Gulf. Nous considérons la situation très similaire à celle qui prévaut au parc national du Mont-Tremblant, où le MELCCFP a autorisé, de façon conditionnelle et exceptionnelle, la circulation en motoneige sur le sentier Caribou, situé dans les limites du parc, jusqu'à ce qu'un circuit hors-parc soit trouvé.

Recommandation 4. Négocier les conditions d'utilisation du sentier de véhicules hors-route dans le parc et entreprendre les discussions pour, qu'à terme, une voie de contournement hors de ses limites soit tracée avec la collaboration des acteurs du milieu.

2.2 Les secteurs des Cascades et du Mont-des-Trois-Lacs

L'étroitesse des secteurs des Cascades et du Mont-des-Trois-Lacs leur confère davantage un rôle de corridor réunissant le parc existant au secteur du Ruisseau-Gulf. Or, ces deux secteurs s'avèrent être à la limite de la largeur de corridors écologiques recommandés pour les grands mammifères (de 2 000 mètres à 5 000 mètres selon les espèces) (Bentrup 2008 ; Bier 2019). Le lien ténu (moins de 500 mètres) qui relie le parc actuel à sa zone d'agrandissement est également préoccupant. En effet, on peut aisément prévoir, à moyen et long terme, un enjeu de connectivité écologique si la fragmentation par l'étalement de la villégiature se poursuit sur le territoire jouxtant les limites du parc. À lui seul, l'effet de lisière qu'occasionnerait une occupation humaine plus importante sur le pourtour du parc pourrait affecter l'habitat d'espèces animales sur une distance pouvant aller de 100 mètres pour les mammifères à 300 mètres pour les oiseaux (Bentrup 2008). Nous sommes également persuadés qu'un véritable engagement de la SÉPAQ est requis pour que l'utilisation du territoire en périphérie du parc national ne vienne accroître son isolement (voir les **recommandations 10 et 11**). D'autre part, même si la largeur de ces secteurs s'avère acceptable sur le plan de la connectivité, la fonctionnalité de cet étroit corridor écologique pourrait être sérieusement compromise par les infrastructures et les activités récréatives qui y sont proposées (voir les **recommandations 6, 7 et 8 et 9**).

3 Le zonage du parc national du Mont-Orford existant et de sa zone d'agrandissement

Nous constatons avec intérêt que les modifications proposées au zonage actuel du parc augmentent significativement la superficie des zones de préservation au nord du mont Chauve ainsi que sur les rives des lacs Stukely et Fraser, offrant ainsi de plus grandes superficies contiguës de territoire non fréquenté par les usagers.

En revanche, dans toute la portion agrandie du parc, la zone de préservation est interrompue par de nombreuses zones d'ambiance pour y offrir, selon le concept d'aménagement proposé, une grande diversité d'activités. Nous comprenons bien que les vastes zones d'ambiance demeurent majoritairement à l'état naturel et que la taille, relativement importante, de certaines d'entre elles vise à donner une marge de manœuvre dans le choix du meilleur site possible pour l'implantation des infrastructures. La zone d'ambiance dans le secteur du lac Mont-Joie correspond à la simple emprise du sentier, alors qu'ailleurs elle prend nettement plus d'ampleur. Nous questionnons, en particulier, la vaste zone d'ambiance réservée à l'implantation d'infrastructures pour la pratique de vélo de montagne dans le secteur du Ruisseau-Gulf (voir la **recommandation 6**).

Recommandation 5. Accorder un zonage de préservation extrême pour toute la portion du secteur du Ruisseau-Gulf, incluant la réserve de biodiversité projetée, à l'est du sentier de randonnée pédestre prévu afin de préserver l'important rôle de ce territoire comme noyau de conservation.

4 L'accès au territoire et aux activités visées par l'agrandissement

Nous reconnaissons les efforts consentis par l'utilisation de milieux déjà dégradés dans le concept d'aménagement (déploiement du réseau de sentiers sur d'anciens chemins et camping dans une ancienne carrière) pour développer l'offre récréative. Nous saluons également le fait qu'il soit prévu de restaurer une vingtaine de kilomètres de chemins forestiers. Néanmoins, il demeure indispensable de considérer l'impact d'accroître significativement la fréquentation accrue du territoire sur la connectivité.

4.1 Les activités récréatives

La très grande majorité des parcs dans le monde ont la double mission de conserver la nature et d'offrir un accès pour la pratique du plein air ou de l'écotourisme. Comme ailleurs, la MELCCFP s'appuie sur le fait que le plein air est maintenant largement reconnu comme vital à la santé humaine ainsi que pour reconnecter les gens à la nature (Larson et al. 2019). Ce constat fait d'ailleurs l'objet d'une abondante littérature. Pourtant, alors que l'on a assumé d'emblée que la protection de la biodiversité et le plein air sont compatibles, aujourd'hui beaucoup de questions se posent sur les effets écologiques de la récréation (Larson et al. 2016 ; 2019). Le dérangement de la faune par les activités récréatives n'est peut-être pas la plus importante menace à la biodiversité mondiale. Cependant, le problème est que ces activités surviennent au sein d'endroits établis **en premier lieu** pour protéger les espèces et conséquemment peuvent avoir un impact relatif plus important (Larson et al. 2019) pouvant mener à l'extinction locale. **La croissance rapide des activités de plein air est d'ailleurs identifiée comme l'une des principales menaces aux aires protégées** (Dertien et al. 2021), une réalité que

constatent également les gestionnaires d'aires protégées publiques et privées parmi les plus fréquentées au Québec. Pour réduire ou éliminer les effets négatifs de la récréation sur la faune cela requiert que l'aménagement des sentiers, les activités offertes et la gestion des visiteurs par les gestionnaires soient fondés sur la science et reflètent la mission première d'un parc national qui est de protéger la biodiversité.

La dégradation des milieux naturels par le piétinement des randonneurs et campeurs est un phénomène bien documenté (Cole 2004) qui peut être atténué par une gestion plus efficace des sentiers et des lieux de rassemblement des usagers. Pickering et al. (2010) considèrent que l'impact des vélos de montagne et des chevaux sur les sentiers est similaire à celui de randonneurs mais plus sévère (érosion, compaction, exposition des racines, des roches et de la roche-mère, drainage et écoulement de l'eau, élargissement des sentiers). En revanche, on reconnaît de plus en plus que les activités récréatives ont aussi des effets négatifs sur les animaux individuellement et, ultimement, sur les populations fauniques, tel que le démontre une revue de littérature exhaustive sur le sujet (Dertien et al. 2021). Ces effets s'expriment d'abord par le seuil à partir duquel la présence humaine ou celle d'un sentier fréquenté provoque un changement comportemental chez les individus de la faune⁷. Pour les passereaux et les oiseaux de rivages, ce seuil « de fuite » est généralement de moins de 100 mètres alors qu'il est de plus de 400 mètres pour les éperviers et les aigles. Chez les mammifères, ce seuil est de 50 mètres pour les petits rongeurs et peut atteindre jusqu'à 1 000 mètres pour les grands ongulés. Selon Dertien et al. (2021), il n'y aurait pas de différences significatives observées

entre les différents types d'activités récréatives (motorisées ou non).

On sait aussi, qu'au-delà de la réponse immédiate des animaux, la présence humaine peut accroître le stress physiologique, la durée de comportement de fuite et de vigilance, la vulnérabilité à la prédation, diminuer le taux de survie et de reproduction ou carrément extirper les animaux d'un habitat qui autrement leur serait convenable (Larson et al. 2019, Dertien et al. 2021). Il est démontré qu'avec le temps, les animaux peuvent altérer leur occupation spatiale et temporelle du territoire pour éviter le dérangement (Lesmerises et al 2018) et, ce faisant, les lieux fréquentés par les adeptes de plein air deviennent un facteur contribuant à la réduction de la qualité des habitats. Les orignaux utilisent souvent un secteur beaucoup plus restreint en hiver. Le dérangement peut les forcer à se déplacer et provoquer une dépense énergétique supplémentaire, non souhaitable, pouvant avoir des répercussions sur la santé des individus. Toujours selon les travaux de Larson et al. (2019), la richesse et l'abondance des oiseaux et des mammifères déclinent en association avec un niveau élevé de récréation. Enfin, Reed et Merenlender (2008) in Snetsinger and White (2009) rapportent que même dans les aires protégées n'offrant que des activités non motorisées dispersées, un déclin important de la densité des carnivores (de l'ordre de cinq fois moins) était observé comparativement aux aires protégées sans récréation.

Recommandation 6. Dans les secteurs des Cascades et du Mont-des-Trois-lacs, ne conserver qu'un seul sentier de longue randonnée pédestre dans la zone d'agrandissement du parc en harmonisant les réseaux des Sentiers de l'Etrie et ceux projetés dans le parc.

⁷ La majorité des articles sur le sujet porte sur les espèces d'oiseaux et de mammifères.

Recommandation 7. Interdire complètement les activités de vélo (de montagne et à roues surdimensionnées) dans la zone d'agrandissement du parc.

4.2 Les chiens

La proposition d'autoriser la présence des chiens sur les sentiers dans les secteurs des Cascades et du Mont-des-Trois-Lacs est également à remettre en question. Le fait que les chiens affectent négativement la faune est amplement documenté. De même, la présence de randonneurs accompagnés de leur chien, en laisse ou non, est plus dommageable que celle de randonneurs sans compagnon à quatre pattes (Hennings 2016). Il a été démontré que la présence d'un chien occasionne 35 % de réduction de la diversité aviaire et 41 % de réduction de son abondance (Banks et Bryant, 2007). Hennings (2016) rapporte que la seule odeur de l'urine ou des fèces peut déclencher l'évitement par la faune et que son effet, perçu comme celui d'un prédateur, perdure bien après le passage du chien. La présence de chiens cause l'évitement, temporaire ou permanent, de certaines zones en réduisant la quantité d'habitat où la faune se nourrit, se reproduit et se repose.

L'impact ne se manifeste pas seulement sur la faune, mais aussi sur les usagers qui fréquentent les milieux naturels accessibles pour l'observation de la faune et l'écotourisme où le nombre d'espèces aperçues ou entendues est étroitement lié à la qualité de l'expérience vécue (ex. ornithologie). L'accès aux chiens, octroyé il y a cinq ans, était un projet pilote pour les parcs nationaux. Quelles sont les études scientifiques permettant de conclure que les résultats de cet essai étaient positifs, outre la satisfaction des usagers ? Nous questionnons donc la pertinence de faire du plus long sentier de randonnée de l'agrandissement du parc un

sentier où les chiens sont permis (Henning 2016).

Recommandation 8. Interdire l'accès aux chiens dans la zone d'agrandissement du parc.

4.3 Les chevaux

L'impact des chevaux sur la faune est peu documenté. Selon certains auteurs, dans le spectre des impacts des activités récréatives cités dans la littérature, il semblerait que l'équitation soit la moins nuisible (Taylor and Knight 2003 in Snetsinger and White, 2009). Le peu d'études relatives à ce sujet nous incite à la précaution. Par ailleurs, le crottin pourrait s'avérer une source d'introduction de plantes exotiques envahissantes.

Recommandation 9. À l'instar des véhicules hors-route, négocier les conditions d'utilisation du sentier équestre et entreprendre les discussions pour qu'à terme une voie de contournement des limites du parc soit tracée avec la collaboration des acteurs du milieu.

5 Orientations de gestion

5.1 Améliorer la configuration du parc

À court terme, le gouvernement québécois ne prévoit pas procéder à de nouvelles acquisitions permettant un agrandissement ultérieur du parc national. Il n'exclut cependant pas d'acquérir des terrains si l'occasion se présentait ou si une demande d'intégration d'un terrain était formulée par le milieu régional ou local, surtout si ces ajouts contribuaient à la mission de conservation et d'accessibilité du parc national. Le milieu de la conservation est très actif dans la région de l'Estrie et nous enjoignons le gouvernement à en tenir compte. Il semblerait que des propriétaires riverains du parc, qui étaient prêts à vendre ou à donner leurs terrains afin d'agrandir le parc, ont reçu un refus.

Recommandation 10 : Que la SÉPAQ développe, avec les organismes régionaux et locaux de même qu’avec les municipalités et les MRC, un véritable partenariat dans la mise en œuvre de la stratégie de conservation du corridor des Montagnes vertes.

5.2 protéger la zone périphérique

Pour la SÉPAQ s’inscrire dans la dynamique régionale de la conservation de la biodiversité se résume à sa zone périphérique immédiate alors que nous avons démontré à la section 1 que sa portée est bien plus grande.

L’environnement naturel dont jouit le parc national du Mont-Orford est un atout considérable et celui-ci offre la possibilité d’y établir une collaboration avec les organismes de conservation, les municipalités et les citoyens impliqués. Dans la zone tampon que représente la zone périphérique, la gestion du territoire et de ses ressources doit être appliquée de manière à minimiser les menaces externes susceptibles de porter atteinte, de l’extérieur, à l’intégrité écologique du parc. Aussi, les membres de la Table d’harmonisation du parc national du Mont Orford ont décidé de former un sous-comité de la zone périphérique pour identifier les enjeux de conservation du territoire protégé. La problématique de la gestion des espèces exotiques envahissantes nuisibles a été choisie comme premier sujet à traiter. Sans en diminuer la pertinence, il s’agit d’un enjeu permettant de facilement de rallier les acteurs du milieu puisque, eux même, sont concernés par la prolifération des espèces nuisibles sur leur territoire (ex. Myriophylle à épis, agrile du frêne). Nous croyons cependant que l’isolement du parc par l’étalement du développement urbain ainsi que l’obstacle que représente le réseau routier, et notamment l’autoroute 10, pour les déplacements de la faune, vers et depuis le parc, sont des enjeux éminemment plus importants.

Recommandation 11. Nous encourageons fortement la SÉPAQ à s’intéresser et à intervenir pour faire valoir auprès des autorités concernées l’importance d’harmoniser l’aménagement du territoire et du réseau routier pour préserver l’intégrité écologique du parc et la viabilité des populations fauniques qu’il abrite.

5.3 Axer l’acquisition de connaissances sur les enjeux de conservation

Dans la majorité des parcs du Québec, on connaît peu l’état des populations fauniques, en particulier celles des grands mammifères, exception faite du caribou montagnard et forestier en voie de disparition dans les parcs de la Gaspésie et des Grands-Jardins ainsi que du cerf du Virginie dont la surpopulation dans les parcs des Îles-de-Boucherville et du Mont-Saint-Bruno provoque de lourdes conséquences sur la biodiversité. Le parc national du Mont-Orford et la réserve naturelle des Montagnes-Vertes sont, à notre avis, les derniers refuges pour des populations viables d’originaux, de lynx roux et d’ours noirs dans l’extrême sud-ouest du Québec. À notre avis, ceci devrait être une préoccupation majeure du MELCCFP et l’acquisition de connaissances sur ces espèces au sein même du parc devrait être le pilier sur lequel repose le concept d’aménagement de son territoire.

5.4 Favoriser l’accessibilité au parc national

Nous sommes en accord avec le fait de favoriser l’accessibilité mais celle-ci ne doit pas se faire au détriment de la mission première de conservation de la biodiversité d’un parc national. Son rôle comme lieu d’éducation et de rapprochement avec la nature ne devrait pas dicter l’offre d’activités dispersant les usagers à l’ensemble du territoire protégé. Il est encore moins démontré qu’en offrant des activités comme le vélo de montagnes et le vélo à roues surdimensionnées, on atteint ces objectifs.

Il est intéressant de noter que la majorité des études traitant spécifiquement du sujet concluent qu'une large part des usagers s'adonnant à des activités récréatives et à l'écotourisme sont peu conscients de l'impact qu'ils ont sur la faune ou ne s'en préoccupent pas (Gruas et al. 2020.). Enfin, il est aussi bien pratique d'invoquer le « déficit nature » pour faire la promotion d'un régime de vie plus active et justifier la cohorte d'activités. Est-ce bien le rôle premier de la SÉPAQ ?

Conclusion

Dans les années 1990, Nature Québec (alors l'Union québécoise pour la conservation de la nature) s'était opposé à la délégation de la gestion des parcs nationaux à la SÉPAQ. Lorsqu'en 1999, l'exploitation des parcs nationaux du Québec méridional a été confiée à la SÉPAQ avec le mandat d'assurer la protection de ces territoires ainsi que leur mise en valeur durable, les environnementalistes n'ont eu guère le choix que d'accepter la situation. Lorsqu'en 2001, le gouvernement a aboli les notions de parc de conservation et de parc de récréation, plusieurs d'entre eux et elles s'y sont opposés vertement, appréhendant un dérapage vers la transformation des parcs en terrains de jeux. D'autres se sont ralliés, confiants que ce changement contribuerait à renforcer la mission de conservation de tous les parcs nationaux du Québec.

Force est de constater que les premiers avaient peut-être raison. La mission d'un parc national ne peut s'exprimer que par le pourcentage plus élevé de la superficie du territoire affecté à la préservation. Elle doit s'appuyer sur des principes de la biologie de la conservation qui semblent avoir échappé aux auteurs du concept d'aménagement du parc national du Mont-Orford. Ce faisant, la notion d'accessibilité du public est fortement teintée de la mission de la

SÉPAQ, qui se décrit elle-même comme le plus grand réseau de plein air au Québec et se traduit par la variété des activités que l'on souhaite y offrir. Comme le soulignait Corridor appalachien (2004) lors des audiences du BAPE, le passage de leur gestion à la SÉPAQ ne fait que renforcer cette même idéologie « d'une ressource dont il faut tirer profit à tout prix ». Le fait que la SÉPAQ ait été transférée du MELCCFP au ministère du Sport, du Loisir et du Plein air n'augure rien de bon. Comment pourra-t-on garantir que la mission de conservation des parcs soit maintenue ?

On rate l'objectif prioritaire d'un parc national, soit celui d'assurer la conservation et la protection permanente de la biodiversité de l'aire protégée. Il s'agit d'une grande source de déception alors que nous sortons à peine de la COP15 qui exhorte tous les gouvernements à mieux protéger la biodiversité. Le réseau de parcs nationaux du Québec est le fer de lance du gouvernement du Québec vers l'atteinte de ses objectifs de 30 % de son territoire protégé d'ici 2030 et cela devrait certainement être davantage pris en compte dans la conservation et l'aménagement du parc du Mont Orford.

Références

Anderson, M.G. 1999. Viability and Spatial Assessment of Ecological Communities in the Northern Appalachian Ecoregion. PhD dissertation. Univ. of New Hampshire. 224 pp.

Anderson, M. G., Vickery, B., Gorman, M., Gratton, L., Morrisson, M., Maillet, J., Olivero, A., Ferree, C., Morse, D., Kehm, G., Rosalska, K., Khanna, S. and Berstein, S. 2006. The Northern Appalachian / Acadian Ecoregion: Conservation Assessment, Conservation Status and Resource CD. The Nature Conservancy: Eastern Regional Science, in collaboration with the Nature Conservancy of Canada: Atlantic and Quebec regions.

Anderson, M.G., M. Clark, and A. Olivero Sheldon. 2012. Resilient Sites for Terrestrial Conservation in the Northeast and Mid-Atlantic Region. The Nature Conservancy, Eastern Conservation Science. 168 pp.

Banks, P.B. et J.V. Bryant, 2007. Four-legged friend or foe? Dog walking displaces native birds from natural areas. Biol. Lett. 3 : 611-613. <http://doi.org/10.1098/rsbl.2007.0374>

Bentrup, G. 2008. Zones tampons de conservation : lignes directrices pour l'aménagement des zones tampons, des corridors et des trames vertes. Gen. Tech.Rep. SRS-109. Asheville, NC, U.S , Departement of Agriculture, Forest Service, Southern research Station.

Berteaux, D., N. Casajus et S. de Blois, 2014. Changements climatiques et biodiversité au Québec, vers un nouveau patrimoine naturel. Les Presses de l'Université du Québec, Québec, 214 p.

Bier, P. 2019. A rule of thumb for widths of conservation corridors. Conservation Biology, Volume 33, No. 4, 976–978.

Cole, D. 2004. Impacts of Hiking and Camping on Soils and Vegetation: A Review. Environmental impacts of ecotourism. Aldo Leopold Wilderness Research Institute, Forest Service, Missoula, Montana, USA.

Corridor appalachien, 2004. Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford. Mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques, 11 p.

Conservation de la nature Canada, 2013. Plan de conservation de l'aire naturelle des Montagnes vertes du Nord, 105 p.

Dertien, J., C.L. Larson et S.E. Reed, 2021. Recreation Effects on Wildlife: A Review of Potential Quantitative Thresholds. <https://www.researchgate.net/publication/341131494>

Gruas, L., C. Perrin-Malterre et A. Loison, 2020. Aware or not aware? A literature review reveals the dearth of evidence on recreationists awareness of wildlife disturbance. Wildlife Biology, 2020 (4).

Hennings, L. 2016. The impacts of dogs on wildlife and water quality : A literature review. Metro Parks and Nature, 13 p.

Larson, C.L., S.E. Reed, A.M. Merenlende, et K.R. Crooks, 2016. Effects of recreation on animals revealed as widespread through a global systematic review. PLoS One 11: 1–21.

Larson, C.L., S.E. Reed, A.M. Merenlende, et K.R. Crooks, 2019. A meta-analysis of recreation effects on vertebrate species richness and abundance. Conservation Science and Practice 1: 1–9.

Lesmerises, F., Déry, F., Johnson, C. J., & St-Laurent, M.-H. 2018. Spatiotemporal response of mountain caribou to the intensity of backcountry skiing. Biological Conservation, 217, 149–156.

MELCCFP, 2023a. Initiative québécoise corridors écologiques. Phase 2. Initiative québécoise corridors écologiques - Phase 2 (gouv.qc.ca)

MELCCFP, 2023b. Réserves de biodiversité. Réserves de biodiversité / Réserves de biodiversité projetées (gouv.qc.ca)

Pickering C. M., W.Hill, D. Newsome, Y-F. Leung, 2010. Comparing hiking, mountain biking and horseriding impacts on vegetation and soils in Australia and the United States of America, Journal of Environmental Management, Volume 91, Issue 3.

Snetsinger, S. et K. White, 2009. Recreation and Trail Impacts on Wildlife Species of Interest in Mount Spokane State Park. Pacific Biodiversity Institute, 60 p.

The Nature Conservancy, n.d. Migrations in motion. Migrations in Motion - The Nature Conservancy (tnc.org)